

Êtes-vous un conducteur prudent?

La sécurité routière et
les personnes âgées



Se déplacer, en toute sécurité

De nos jours, pouvoir se déplacer est important pour les personnes âgées. Prendre de l'âge ne veut pas dire arrêter de conduire. Personne ne perd son permis de conduire du seul fait de son âge.



Avec les années, tout le monde change. Et, si les années qui suivent le cinquantième anniversaire peuvent être merveilleuses, certaines personnes commencent à moins bien entendre, d'autres ont besoin de verres correcteurs, sans parler des réflexes qui sont moins rapides qu'avant.

Les conducteurs devraient apprendre à reconnaître ces changements et modifier leurs habitudes de conduite en conséquence. Vous trouverez dans cette brochure la description de certains des signes qui annoncent que votre conduite risque d'être moins sécuritaire qu'avant ainsi que des mesures que vous pouvez prendre pour assurer votre sécurité et celles des autres usagers de la route.

L'Ontario possède l'un des réseaux routiers les plus sûrs d'Amérique du Nord et il est important que chaque conducteur fasse de la sécurité routière sa responsabilité personnelle. Si vous êtes une personne âgée, vous pourriez suivre un programme de perfectionnement qui vous permettra de continuer à conduire votre véhicule aussi longtemps que possible.

Est-ce que conduire est important pour moi?

Posez-vous ces questions...

- Ai-je de plus en plus de mal à éviter les collisions?
- Ai-je été directement impliqué(e) dans des collisions sans gravité?
- Ai-je de la difficulté à traverser les intersections, à évaluer les distances ou à voir les piétons, les panneaux routiers ou les autres véhicules?
- Ai-je de la difficulté à me concentrer lorsque je suis au volant?
- Est-ce que je me sens perdu(e) ou désorienté(e) sur des trajets que je connais bien?
- Ai-je de la difficulté à coordonner les mouvements de mes mains et de mes pieds?
- Ai-je des problèmes de vision, en particulier la nuit?
- Est-ce que conduire me rend nerveux(veuse)?
- Est-ce que les autres automobilistes klaxonnent souvent dans ma direction?
- Les membres de ma famille doutent-ils de ma capacité de conduire?

Avez-vous envisagé de suivre un cours pour rafraîchir vos connaissances du code de la route et des pratiques de conduite sécuritaire?

Vos réponses à ces questions peuvent vous aider à prendre la décision de continuer à conduire, de ne conduire qu'à certaines heures de la journée ou d'arrêter complètement de conduire. Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs de ces questions et que vous vous demandez si vous devez continuer à conduire, discutez-en avec votre médecin ou avec votre famille.

Pour conduire plus longtemps, menez une vie saine et active.



Votre capacité de conduire dépend en grande partie de votre état de santé.

- Votre docteur peut vous conseiller de suivre un programme d'exercices pour améliorer votre souplesse et conserver votre force et vous aider ainsi à conduire plus longtemps.
- Demandez à votre docteur ou votre pharmacien si les médicaments que vous prenez ou devez prendre peuvent affecter votre capacité de conduire.
- Les médicaments en vente libre et les combinaisons de médicaments peuvent altérer votre conduite.
- Parlez à votre médecin de :
 - ✓ tout changement dans votre vision, tout vertige ou perte de connaissance inhabituels;
 - ✓ toute douleur fréquente, chronique ou intense.
- Évitez de conduire si vous éprouvez des douleurs; elles peuvent vous empêcher de vous concentrer et limiter vos mouvements lorsque vous êtes au volant.
- Passez régulièrement un examen de la vue et de l'ouïe. La vision périphérique et la perception visuelle de la profondeur tendent à diminuer avec l'âge.

Conseils pour conduire en toute sécurité

- ✓ Planifiez votre itinéraire.
- ✓ Attachez toujours votre ceinture de sécurité.
- ✓ Si possible, conduisez seulement dans la journée, surtout si vous voyez mal dans l'obscurité.
- ✓ Évitez de conduire par mauvais temps.
- ✓ Choisissez des itinéraires que vous connaissez bien. Évitez les routes très encombrées et les périodes de pointe si ces situations vous rendent nerveux(se).
- ✓ Soyez vigilant(e). Faites attention aux piétons, aux cyclistes et autres véhicules qui sont sur la route; soyez prêt(e) à réagir à des manœuvres imprévues.
- ✓ Faites attention aux feux de circulation, aux piétons et aux autres véhicules quand vous approchez d'une intersection.
- ✓ Laissez suffisamment de distance entre vous et le véhicule qui vous précède afin de pouvoir vous arrêter rapidement en cas de besoin.
- ✓ Restez dans votre voie.
- ✓ Évitez les médicaments qui causent de la somnolence et ne conduisez pas si vous êtes fatigué(e), malade ou tendu(e).
- ✓ Utilisez d'autres moyens pour vous déplacer : transports en commun, covoiturage, programmes de chauffeurs bénévoles, amis et membres de la famille qui conduisent, taxis ou marche à pied.



Conducteurs âgés de 80 ans et plus

Le Programme de renouvellement des permis de conduire des conducteurs âgés de l'Ontario aide les personnes âgées de 80 ans ou plus à conduire en sécurité et à conserver leur mobilité et leur indépendance pendant plus longtemps.

Qu'advient-il de mon permis de conduire lorsque j'atteins 80 ans?

Lorsque vous atteignez l'âge de 80 ans, votre permis de conduire doit être renouvelé tous les deux ans. Vous devrez payer les droits de renouvellement de votre permis, subir un examen de la vue, réussir un test de connaissances sur les règles de la circulation et les panneaux de signalisation, et participer à une séance de formation de groupe. Selon les résultats, on pourrait vous demander aussi de passer un examen pratique de conduite pour évaluer vos compétences au volant.

En quoi consiste une séance de formation de groupe?

Une séance de formation de groupe dure 90 minutes. Vous y obtiendrez des renseignements importants sur la sécurité au volant. On vous expliquera aussi comment évaluer votre conduite et déterminer de quelle façon vous pourriez l'améliorer. Ces séances de formation peuvent vous aider à réduire les risques de collision. Vous y recevrez des renseignements sur les sujets suivants :

- ✓ Les effets du vieillissement sur la conduite
- ✓ Comment reconnaître les changements personnels qui peuvent nuire à la capacité de conduire
- ✓ Comment compenser certains changements liés à l'âge
- ✓ Situations particulièrement dangereuses pour les personnes âgées au volant
- ✓ Comment réduire les risques de collision

Conducteurs âgés de 80 ans et plus

Quand devrais-je subir un examen de conduite?

Un conseiller qualifié examinera votre dossier de conduite et votre participation à une séance de formation de groupe. Seules les personnes susceptibles de présenter un risque pour la sécurité routière devront passer un examen de conduite.

En quoi consiste le test écrit de contrôle des connaissances?

Il s'agit de questions à choix multiples sur les règles de la circulation routière, sur certaines situations de conduite ainsi que sur les panneaux de signalisation. Si vous ne réussissez pas ce test lors du premier essai, vous ne perdrez pas nécessairement votre permis. Vous pouvez essayer le test une nouvelle fois.

Vous trouverez un exemple de test écrit sur le site du MTO à : www.mto.gov.on.ca, qui vous donnera une idée du genre de questions qui vous seront posées.

Vous pouvez vous préparer à ce contrôle en étudiant la version la plus récente du *Guide officiel de l'automobiliste – Section 2 – Conduite prudente et responsable, et Section 3 – Panneaux de signalisation et feux de circulation*.

Vous pouvez acheter le Guide de l'automobiliste dans n'importe quel centre TestauVolant, dans les bureaux de l'immatriculation et des permis de conduire, dans les librairies ainsi que dans d'autres points de vente au détail. On peut aussi se le procurer en ligne sur le site du MTO.



Conducteurs âgés de 80 ans et plus



Comment saurais-je que je dois renouveler mon permis de conduire?

Vous recevrez un avis par la poste environ 90 jours avant la date d'expiration de votre permis. Cet avis expliquera ce que vous devez faire pour le renouveler.

Que se passe-t-il si je ne suis pas dans la province au moment où mon permis doit être renouvelé?

Vous pouvez renouveler votre permis de conduire jusqu'à six mois avant sa date d'expiration. Si vous ne pouvez pas participer à une séance de formation de groupe ou de vous présenter à un examen pratique de conduite avant que votre permis n'expire, vous pourrez peut-être recevoir un permis de conduire temporaire.

Dois-je passer les examens et participer à la séance de groupe au même moment?

Vous pouvez effectuer tout ce qui est requis pour le renouvellement de votre permis le même jour. Cela prendra environ trois heures et demie au total. Il y a de nombreux endroits dans la province pour ces démarches; on vous convoquera à l'endroit le plus près de chez vous.

Que dois-je faire pour m'inscrire aux examens et à la séance de formation de groupe?

Quand vous aurez reçu votre avis de renouvellement, vous devez communiquer avec le bureau d'établissement du calendrier du MTO de votre région pour prendre rendez-vous. Ayez votre numéro de permis de conduire à portée de la main au moment de téléphoner. Les numéros à composer sont les suivants :

- Région du Sud-Ouest : 1 888 276-7885 ou (519) 873-4276
- Région du Centre : 1 800 396-4233 ou (416) 235-3579
- Région de l'Est : 1 800 701-2171
- Région du Nord : 1 800 461-9548 ou (705) 497-5436

Où puis-je obtenir des renseignements complémentaires sur ce programme?

Si vous avez des questions concernant votre permis de conduire ou souhaitez obtenir d'autres renseignements sur le Programme de renouvellement des permis de conduire des conducteurs âgés, veuillez appeler le ministère des Transports au 1 800 387-3445 ou, à Toronto, au 416 235-2999.

Où puis-je obtenir d'autres renseignements sur la sécurité routière?

Appelez le ministère des Transports au 1 800 268-4686, ou visitez son site Web à www.mto.gov.on.ca, cliquez sur FAQ, puis sur Conducteurs âgés de l'Ontario.



Programmes en cas d'implication dans une collision



Que se passe-t-il si je suis impliqué(e) dans une collision à mon âge?

Le ministère a des programmes pour les conducteurs de tous âges qui sont impliqués dans une collision de véhicules automobiles. Ces programmes exigent que les conducteurs réussissent un examen pratique de conduite pour que leur permis soit maintenu.

Un programme spécial est prévu pour les conducteurs âgés.

Si vous avez 70 ans ou plus et avez été impliqué(e) dans une collision alors que vous étiez au volant, et qu'au même moment vous avez été accusé(e) d'une infraction au Code de la route pour laquelle vous avez condamné(e) par la suite (pour mauvaise conduite), vous devrez passer les trois volets requis pour conserver votre permis de conduire :

- examen de la vue;
- test écrit de contrôle des connaissances;
- examen pratique sur route (y compris une autoroute).

Vous recevrez une lettre vous informant de ce que vous devez faire. Vous n'avez aucun examen à passer tant que vous n'avez pas reçu cette lettre. Ces examens sont gratuits et vous pouvez aussi vous présenter une deuxième fois si vous n'avez pas réussi la première fois.

Autres sources d'information pour les personnes âgées

- Conseil canadien de la sécurité – (613) 739-1535
Site Web – www.safety-council.org
- CAA – Association canadienne des automobilistes – (613) 247-0117
Site Web – www.caa.ca

Pour savoir si des services de transport spécialisés pour les personnes âgées sont disponibles dans votre région, appelez :

- Ligne Info-personnes âgées, au 1 888 910-1999
ou, à Toronto, (416) 314-7511

Pour toute question concernant votre santé, vous pouvez appeler :

Télésanté Ontario, au 1 866 797-0000 – Un service gratuit offert par le gouvernement,
24 heures sur 24, sept jours sur sept

Pour savoir comment devenir plus actif(ve), demandez un exemplaire gratuit du Guide d'activité physique pour les aînés auprès de :

- Agence de la santé publique du Canada, au (613) 941-3109
Site Web – www.phac-aspc.gc.ca/pau-uap/paquide/older/index/html